



Vivre avec un handicap au Burundi

PHOTOGRAPHIES DE
MARTINA BACIGALUPO &
DIETER TELEMANS



© DIETER TELEMANS

PRÉFACE



© DIETER TELEMANS

ASSOCIATIONS



© MARTINA BACIGALUPO

ACTEURS



© MARTINA BACIGALUPO

REPORTAGE

préface

L'année 2009 a été caractérisée par une collaboration active et constructive entre le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale et ses partenaires dans le domaine du handicap. Des séances de travail ont été conjointement organisées pour la définition d'un plan d'action et d'un budget pour la Décennie Africaine des Personnes Handicapées 2010-2019 au Burundi. Dans le cadre des activités de ce programme, un suivi de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de la loi cadre en faveur des personnes handicapées a été réalisé afin d'encourager la ratification de la Convention et la promulgation de la loi dans des délais raisonnables. Aujourd'hui, le Burundi se doit de rattraper son retard par rapport aux autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui ont tous ratifié la Convention des Nations unies et qui possèdent tous une loi en faveur des personnes handicapées.

Le Ministère a également signé une convention de partenariat avec les centres de prise en charge des personnes handicapées. Cette convention permet de formaliser les relations qui existent entre notre Ministère et ces institutions.

La Journée internationale de la personne handicapée du 03 décembre a été le point culminant de cette collaboration entre le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale et ses partenaires dans le domaine du handicap avec la tenue d'une cérémonie officielle à Kayanza, en présence de Son Excellence le Président de la République du Burundi. Les promesses faites lors de cette journée ont d'ailleurs pu être concrétisées par la suite avec la définition d'un programme d'appui aux personnes handicapées comprenant la construction de 215 maisons, la formation de 150 personnes handicapées avec le kit de réinsertion, l'appui à des associations par le biais d'activités génératrices de revenus et le soutien à 1000 ménages avec une/des personnes handicapées. Actuellement, les équipes du Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale et les représentants des personnes handicapées, le RAPHB (Réseau des Associations de Personnes Handicapées du Burundi) et le RCPHB (Réseau des Centres pour Personnes Handicapées du Burundi), ainsi que l'UPHB (Union des Personnes Handicapées du Burundi) sont engagés ensemble dans l'identification des bénéficiaires, l'exécution et le suivi de ces activités.

Les résultats provisoires du recensement de la population réalisé en 2008 et en particulier celui des personnes handicapées montrent l'étendue des besoins et la nécessité de poursuivre nos actions pour améliorer les conditions de vie de ces personnes au Burundi.

Ce rapport, premier document de la sorte publié au Burundi, met en avant les acteurs intervenant dans le domaine du handicap et les problématiques abordées dans le cadre de leurs activités. Il fait le bilan des actions menées au cours de l'année 2009 mais, plus généralement, de leur intervention au Burundi. Il expose par ailleurs à travers cinq reportages photographiques la réalité quotidienne des personnes handicapées au Burundi. Les photos, réalisées par Martina BACIGALUPO, photographe italienne, montrent la volonté des personnes handicapées de s'engager sur le chemin du changement et de participer à leur propre développement.

Il est possible de modifier les comportements qui nuisent à la société et exacerbent les inégalités et la pauvreté. Par dessus tout, nous avons déployé des efforts résolus pour éradiquer la pauvreté, améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, laissées pour compte dans les programmes et les politiques de développement et changer l'image de la personne handicapée dans la société burundaise. Ce rapport contient un message d'espoir que demain, ensemble, nous pouvons faire un monde plus inclusif où les droits des personnes handicapées sont respectés et appliqués. Nous accueillons cette publication comme une contribution importante pour faire avancer le plaidoyer en faveur des droits des personnes handicapées. Nous souhaitons tout particulièrement que ce rapport inspirera de nombreux autres rapports pour permettre à ces « citoyens invisibles » que sont les personnes handicapées de participer pleinement au développement de notre pays, le Burundi.

Nous concluons en insistant sur la nécessité de poursuivre ce travail de collaboration entre le Gouvernement, les ONG internationales et la société civile burundaise, grâce auquel la société burundaise devient chaque jour plus inclusive.

Le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés
et de la Réintégration Sociale

Honorable Immaculée NAHAYO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Immaculée Nahayo', with a long horizontal flourish extending to the right.

introduction

L'ÉTENDUE DE LA DÉFINITION DU HANDICAP

La notion de handicap n'est pas facile à comprendre, car elle ne se réduit pas seulement à l'absence d'un membre ou d'un sens chez une personne. Pour en saisir le sens complet, il est nécessaire de considérer non seulement les différents types de handicap (physique, sensoriel, mental, multiple, psychologique, social), mais également les nombreuses causes de handicap (infectieuse, congénitale, sociale, ...) ainsi que ses conséquences multiples et variables (médicales, économiques, culturelles, légales, ...). La notion de handicap s'inscrit ainsi dans un ensemble complexe d'éléments, qui ne facilite ni sa perception ni l'estimation du nombre de personnes concernées par le handicap.

UN MODÈLE POSITIF

Cet ensemble complexe d'éléments se retrouve dans un modèle que l'on nomme « processus de production du handicap » (PPH). Cet outil de référence envisage le handicap dans un sens large et apporte des changements de perspective majeurs. Le handicap ne se réduit pas à la personne et à son incapacité, mais il dépend de son milieu de vie et des différents obstacles auxquels elle est confrontée. Il n'est donc pas une affaire individuelle liée à une situation médicale particulière, mais il nous concerne tous.

Le handicap est en fait l'interaction entre des facteurs personnels (déficience, incapacités), l'environnement (qui peut-être obstacle ou facilitateur) et les habitudes de vie d'une personne ou d'une communauté. Fournir une prothèse qui redonne l'aptitude à la marche à une personne amputée n'agit donc que sur une partie du handicap. Améliorer l'accessibilité physique d'un bâtiment, c'est lui faciliter la vie. Le handicap est donc multidimensionnel. L'enfant sourd, une fois sa surdité allégée, devra encore rattraper son retard scolaire, être accepté par sa famille, trouver un compagnon pour fonder une famille, rencontrer un employeur qui accepte d'engager une personne handicapée. Toutes ces dimensions ne pourront être surmontées sans l'appui de la famille, la sensibilisation de la communauté, l'adaptation de l'environnement, la disponibilité d'enseignement et de formations adaptées... C'est en associant toutes ces actions qu'il est possible d'agir sur le milieu de vie pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées et pour accroître leur participation au sein de leur communauté.

On comprend alors que le handicap n'est pas un état figé mais évolutif. C'est une notion relative qui est variable en fonction du contexte et de l'environnement. C'est un état qui peut être modifié grâce à la réduction des déficiences ou au développement des aptitudes ainsi qu'à l'adaptation de l'environnement.

LA REDISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

Les obstacles rencontrés dans le milieu de vie peuvent être d'ordre matériel tels que le manque d'accessibilité ou de moyens de subsistance. Ils peuvent être aussi d'ordre moral tels que les préjugés ou les croyances populaires. Quels que soient ces obstacles, des mesures concrètes dans tous les secteurs de la société peuvent et doivent être prises pour les réduire et par conséquent pour rendre moins difficile les situations de handicap vécues par les personnes concernées. Il en va de la responsabilité de l'ensemble des acteurs d'une communauté ou d'un pays d'influer sur l'environnement afin de faire changer la vie des personnes handicapées. Sans manquer ici de rappeler que ce sont elles qui sont les mieux placées pour prendre les décisions relatives à leur situation.

La prise en compte du handicap concerne donc la société dans son ensemble, car le handicap ne peut être dissocié du milieu de vie dans lequel les personnes handicapées évoluent. Les responsabilités sont partagées entre les différents secteurs, intervenants et décideurs de la société. Seules, les institutions spécialisées n'arriveront pas à améliorer radicalement la situation des personnes handicapées au Burundi. Isolées, les associations de personnes handicapées ont souvent une efficacité limitée. Sans soutien, les familles, même de bonne volonté, se découragent et finissent par rejeter la personne handicapée. Délaissée, la personne handicapée se replie sur elle-même et tombe dans la pauvreté extrême.

Intégrer les personnes handicapées bénéficie à l'ensemble de la société. Il faut voir dans ces personnes non pas leur incapacité, mais leur potentiel pour contribuer au développement du pays.

CHANGEONS DE REGARD

Ce rapport se propose ainsi de participer à cette prise d'engagement conjoint pour faire de la société burundaise une société plus inclusive où la diversité est vue comme une richesse et les droits de tous sont reconnus et appliqués. Il participe aux efforts déjà entrepris de sensibilisation sur le handicap et sur les droits des personnes handicapées en faisant mieux connaître leur situation. Il répond au souci de constituer une documentation de référence indispensable à l'élaboration d'un plaidoyer efficace.. Enfin, dans le but de rassembler les forces et les énergies engagées dans le domaine du handicap, il associe les acteurs concernés étatiques et non étatiques, locaux et internationaux.



CBM
Christian
Blind
Mission

CBM

En 1908, un pasteur allemand, Ernst Jakob Christoffel, se rendit en Turquie pour offrir un service d'accueil aux personnes handicapées et aux orphelins abandonnés. Ce furent les débuts de CBM, qui a aujourd'hui 100 ans d'expérience dans le domaine du handicap.

CBM est une organisation internationale chrétienne de développement, engagée dans l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées vivant dans les pays les plus pauvres du monde. Grâce à ses valeurs chrétiennes et à son expertise professionnelle de plus d'un siècle, CBM considère la pauvreté comme étant une cause et une conséquence du handicap, et travaille en partenariat pour bâtir une société égale pour tous. La vision de CBM est : « Un monde inclusif où toutes les personnes handicapées jouissent de leurs droits humains et de leur mise en œuvre effective ».



CBM considère le handicap comme un sujet de développement, lié aux droits humains. Dans la plupart des communautés les plus désavantagées du monde, les personnes handicapées sont souvent marginalisées et sont empêchées par diverses barrières d'accéder à l'éducation et aux services de santé. Les personnes handicapées sont ainsi exclues du marché de l'emploi et d'autres activités pouvant générer un revenu, ne participent pas à la vie sociale ni aux activités communautaires, ce qui les conduit à vivre dans la pauvreté.

Travaillant en réseau avec les organisations partenaires et les personnes handicapées, CBM cherche à supprimer ces barrières à travers une double approche :

Le premier volet de cette approche est le renforcement des capacités des personnes handicapées et de leur famille, sans considération de nationalité, d'âge, de sexe ou de religion, en fournissant un accès pour tous à des soins de santé et des programmes de réadaptation complets et peu coûteux ainsi qu'à des programmes d'éducation de qualité, tout en améliorant leurs moyens de subsistance.

En parallèle, un autre volet vise à supprimer les barrières qui excluent les personnes handicapées en promouvant un environnement social et physique qui leur est accessible afin d'assurer une participation active de la personne handicapée dans les activités à base communautaire, dans la planification et la prise de décision.

Par le plaidoyer et dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), CBM s'attèle à éliminer les pratiques discriminatoires et les stigmatisations associées au handicap.

Ainsi, CBM reconnaît que tous les objectifs de développement reconnus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies (OMD), ne peuvent être réalisés que si les personnes handicapées, leurs familles et les prestataires de soins sont entièrement impliqués et que leur « voix » est entendue dans toutes les activités permettant la réalisation de ces objectifs.

CBM travaille avec les personnes handicapées, leurs familles, les organisations locales partenaires, les partenaires collaborateurs dont les Nations unies, les organisations internationales et les organisations de personnes handicapées (OPH).

CBM a été impliqué dès le début dans le programme « VISION 2020 : Droit à la vue », une initiative globale avec l'Agence internationale pour la prévention de la cécité, afin d'éradiquer la cécité évitable d'ici l'an 2020, et d'autres initiatives globales telles que la fourniture de prothèses auditives bon marché, l'éducation pour tous et la santé mentale dans la communauté.

Avec ses partenaires, CBM est actif à travers 700 projets dans 70 pays répartis en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et en Europe de l'Est et touche actuellement 17 millions de personnes.

LA PRÉSENCE DE CBM AU BURUNDI

Au Burundi, CBM travaille dans le domaine du handicap depuis les années 80 en soutenant des partenaires locaux :

■ **Services intégrés pour les personnes handicapées avec la « Communauté des Eglises Emmanuel »** : le programme de réhabilitation à base communautaire à Bujumbura couvre les services aux personnes ayant un handicap physique et visuel offerts à travers des visites à domicile réalisées par des agents de terrain. Le projet gère également une école pour enfants sourd-muets, et une autre pour enfants aveugles, et à une unité de soins ophtalmologiques ('Chez Johnson') qui gère des consultations hebdomadaires et des interventions chirurgicales (cataractes...) réalisées par 2 ophtalmologues. Dans le but de toucher plus de personnes handicapées, le projet travaille en réseau avec d'autres organisations pour une meilleure identification et réhabilitation des personnes handicapées.

■ **Réhabilitation des personnes handicapées visuelles et autres avec l'Eglise Libre Méthodiste de Kibuye** : ce projet de réhabilitation à base communautaire est basé à l'hôpital de Kibuye en province de Gitega et sert la population locale et celle des provinces environnantes de Rutana, Ruyigi et Cankuzo. Son objectif principal est d'identifier les personnes handicapées en vue de leur offrir des services de réhabilitation et de faciliter leur intégration dans leur communauté. Il travaille en bonne collaboration avec l'hôpital de Kibuye où des patients ayant des déficiences visuelles sont consultés et référés pour les interventions chirurgicales. Les personnes ayant un handicap physique sont référées au CNAR de Gitega, les enfants handicapés sensoriels sont référés aux écoles pour sourds et aveugles situées à Gitega et le traitement contre l'épilepsie est assuré en collaboration avec l'hôpital de Kibuye.

■ **Programme intégré de lutte contre les maladies tropicales négligées et de lutte contre la cécité avec le Ministère de la santé** : le but principal de ce projet est de contrôler voire éradiquer la schistosomiase, le trachome, l'onchocercose, les géo-helminthiases et la filariose lymphatique comme problème de santé publique, et de développer les capacités locales pour traiter et contrôler ces maladies de manière durable. CBM soutient aussi le Ministère dans la lutte contre la déficience visuelle en soutenant des activités de prévention et de traitement à travers les partenaires locaux, mais aussi en renforçant la sensibilisation sur la cécité évitable et la réhabilitation socioéconomique des personnes ayant des déficiences visuelles.

PERSPECTIVES D'AVENIR

CBM va continuer d'apporter son appui au Burundi pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées à travers le renforcement des capacités des partenaires locaux dans le pays. Une stratégie commune devra être encouragée et soutenue pour intégrer davantage d'acteurs travaillant dans le domaine du handicap et pour renforcer leur collaboration pour le bénéfice des personnes handicapées.



CBM
NATHALIE VEZIER
COORDINATRICE RÉGIONALE
CBM GRANDS LACS

BP 7156
Bujumbura, Burundi
Tel. : +257 78283307
+257 79 601 218
nathalievezier@gmail.com
www.cbm.org

Handicap
International



© DIETER TELEMANS



© DIETER TELEMANS

Handicap International, c'est :

4.200 professionnels
qui interviennent directement
auprès des personnes handicapées
dans 60 pays.

450 bénévoles dans les
antennes régionales.

Le budget annuel de
Handicap International s'élève
à plus de 90 millions d'euros

1979 : Deux médecins français travaillent dans les camps de réfugiés cambodgiens en Thaïlande. Ils sont très vite confrontés à une réalité inacceptable : des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes des mines antipersonnel. En 1982, ils fondent Handicap International France. En 1986, trois kinésithérapeutes belges fondent à leur tour Handicap International Belgique.

Handicap International a pour objectif de permettre aux personnes handicapées de trouver ou retrouver leur autonomie, leur dignité et leurs droits. Nous avons la vision d'un monde dans lequel toutes formes de handicap peuvent être évitées, soignées ou intégrées, et dans lequel les droits des personnes handicapées sont respectés et appliqués.

Le réseau international de Handicap International compte des sections dans 8 pays, dont la Belgique. Depuis sa création, l'organisation a développé des projets de développement dans une soixantaine de pays et est intervenue dans de nombreuses de situations de crise.

NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN

- **Aide humanitaire d'urgence lors des conflits ou après une catastrophe naturelle** : distribution de l'aide humanitaire, assistance aux réfugiés, aide à la reconstruction...
- **Actions de développement** : appareillage/rééducation, prévention des maladies invalidantes, soutien psychologique, insertion scolaire, économique et sociale...
- **Actions anti-mines** : déminage humanitaire, programmes d'éducation de la population aux dangers des mines et des BASM (bombes à sous-munitions)...
- **Militance** : défense des droits des personnes handicapées, lutte contre l'utilisation des mines et des BASM.

Handicap International Belgique

HANDICAP INTERNATIONAL
BELGIQUE

2, avenue des États-Unis Rohero I
BP 5277 MUTANGA I
Bujumbura Burundi
Tél : + 257 22 21 33 13
Fax : + 257 79 94 34 25



Handicap International est au Burundi depuis 1992 et tâche d'y améliorer l'autonomie et la dignité des personnes handicapées. Un axe transversal oriente l'ensemble des projets menés par l'organisation au Burundi. Il vise à entraîner un changement global du regard porté sur le handicap dans le pays.

RENFORCEMENT DES ACTIONS DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

En collaboration étroite avec les centres de réadaptation et les associations partenaires, le projet soutenu par Handicap International Belgique vise à améliorer la qualité de la prise en charge des personnes handicapées, de favoriser l'autonomie des centres et de garantir l'accès aux services pour les plus démunis. Un fonds de solidarité a notamment été créé en vue de permettre l'accès des services de réadaptation physique à des personnes handicapées vivant dans la pauvreté.

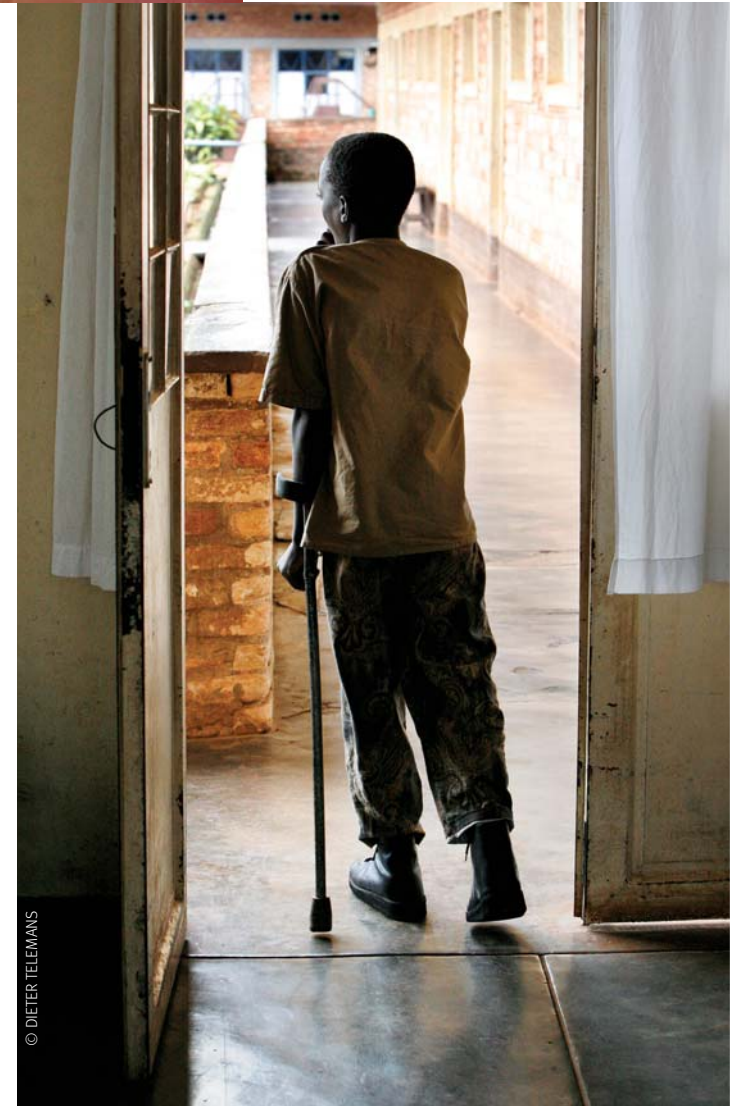
RÉADAPTATION À BASE COMMUNAUTAIRE DANS LA PROVINCE DE RUYIGI

Les personnes handicapées sont généralement isolées et ne participent pas à la vie active des communautés dans lesquelles elles vivent. Ce programme est né du constat selon lequel la réponse aux besoins des personnes handicapées peut, dans la plupart des cas, être trouvée au sein même de la communauté.

La première étape consiste à sensibiliser la population et ses dirigeants mais aussi et surtout les familles qui ont un de leurs membres handicapé aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées et à l'importance de les intégrer dans la société. Il est nécessaire que ces personnes fassent partie intégrante de la dynamique communautaire.

Après avoir conscientisé la communauté et ses dirigeants mais également les familles, il faut passer à l'action et apporter des réponses concrètes aux difficultés existantes. Les solutions doivent être adaptées au mode de vie des personnes handicapées dans leur environnement.

A terme, le projet favorisera la participation des personnes handicapées de la province à la vie familiale et communautaire grâce à des projets d'insertion professionnelle, d'éducation et par un meilleur accès aux soins.



APPUI AUX ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

Il est important de donner autant que possible la parole aux personnes handicapées et de leur permettre de défendre elles-mêmes leurs droits.

Le projet soutenu par Handicap International en partenariat avec le Réseau des Associations de Personnes Handicapées du Burundi (RAPHB) encourage les personnes handicapées à s'organiser dans des associations. Dans un pays pauvre comme le Burundi, ces associations leur sont en outre d'un grand soutien et remplissent un rôle de sécurité sociale.

Dans le cadre de ce projet, Handicap International apporte différents types de soutien. Il s'agit, par exemple, de renforcer leurs capacités en matière de gestion de projets et de favoriser la mise sur

pied d'un plan de communication visant à renforcer les droits. Certaines associations ont bénéficié d'une aide leur permettant de développer entre elles des activités génératrices de revenus.

L'ensemble de ces projets comprend également un important volet de sensibilisation et de plaidoyer. Au niveau de la sensibilisation, l'essentiel des activités porte sur la promotion des droits de la personne handicapée au Burundi. Ainsi, un théâtre radiophonique sur les droits de la personne handicapée a été diffusé sur cinq chaînes de radio pendant les deux mois précédant la Journée internationale des personnes handicapées. Un CD musical sur le handicap et sur les droits des personnes handicapées a aussi été produit et présenté lors d'un concert qui a eu lieu le 3 décembre 2008, Journée internationale des personnes handicapées.





© MARTINA BAGIGALUPO



DÉFIS ET CONTRAINTES

Malgré les efforts menés par les uns et les autres, les personnes handicapées au Burundi ne sont pas traitées ou considérées comme des personnes à part entière. Victimes de discriminations, de multiples atteintes à leur dignité, elles sont particulièrement oubliées, dévalorisées et de surcroît considérées comme sans avenir. A cette situation de non respect de leurs droits fondamentaux, s'ajoute une grande pauvreté ainsi que des violences faites à leur égard. Les représentations des personnes handicapées au sein de la société sont généralement négatives et péjoratives. Elles se trouvent privées des opportunités et des droits dont bénéficient les autres personnes. Les mentalités et les comportements vis-à-vis des personnes handicapées sont des obstacles de taille à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur image au sein de la société.

Cette conception négative des personnes handicapées pousse certaines personnes vivant avec un handicap à croire qu'elles sont incapables et qu'elles ne peuvent vivre que de la charité. Par ailleurs, toute intervention en leur faveur est perçue comme une assistance, alors qu'elles sont en droit d'en bénéficier.

C'est non seulement le regard porté sur les personnes vivant avec un handicap qui doit changer, mais également le regard qu'elles portent sur elles-mêmes.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'amélioration de la situation des personnes handicapées nécessite impérativement un changement de regard de la part des personnes handicapées elles-mêmes et de la communauté. Il est primordial de changer la perception et les représentations négatives que la communauté se fait de la personne handicapée, car elles sont à la base de la discrimination et l'exclusion que ces dernières subissent. Handicap International Belgique, pour les prochaines années, continuera de mener des actions pour contribuer à changer le regard. Il s'agit de poursuivre l'appui aux différents services spécialisés, de favoriser les actions de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la promotion des droits des personnes handicapées; de renforcer les capacités des associations de personnes handicapées pour que demain toute personne handicapée puisse avoir les moyens de s'en sortir par elle-même.





Handicap International Fédération

HANDICAP INTERNATIONAL
FÉDÉRATION

34, avenue Kunkiko
Rohero II, Bujumbura
Tél. : +257 22 24 25 53
sec@hifburundi.org

NOTRE VISION : UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Handicap International envisage une société burundaise inclusive, solidaire et respectueuse des droits des personnes vulnérables et en particulier des personnes handicapées. L'engagement de Handicap International est global. Il vise à favoriser l'accès des populations à une offre de services de proximité et de qualité, à prévenir les risques et les causes de handicap, à promouvoir les droits et la participation sociale des personnes handicapées.

NOTRE MISSION

- Promouvoir et soutenir les politiques et les initiatives des pouvoirs publics et de la société civile afin de favoriser la réalisation des droits des personnes vulnérables et en particulier des personnes handicapées ;
- Contribuer à une plus grande participation sociale et à l'égalité des chances et des opportunités pour tous.

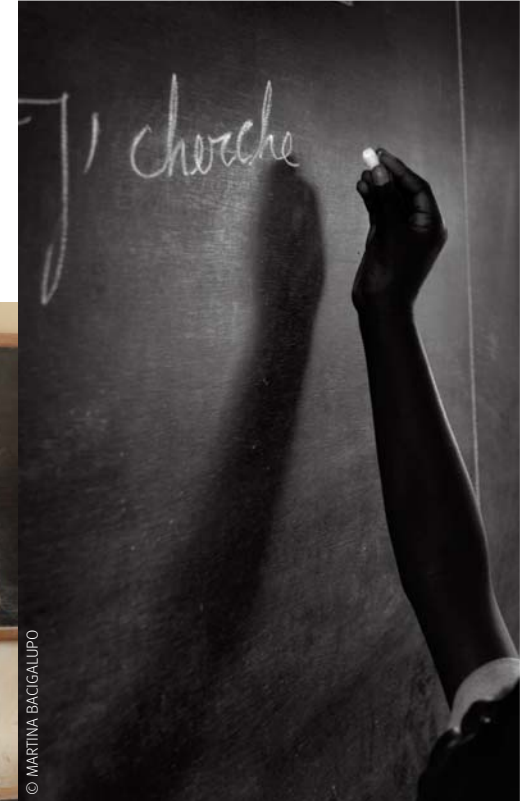
NOTRE STRATEGIE

La stratégie 2009-2012 du programme de Handicap International Fédération au Burundi se décline en 4 axes d'intervention :

- Intégration du handicap dans les actions et politiques de développement ;
- Lutte contre les maladies chroniques et invalidantes ;
- Accompagnement et renforcement des capacités des communautés réfugiées ;
- Promotion des droits des personnes en situation de handicap via le soutien aux initiatives des organisations de personnes handicapées.



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO

LE PARTENARIAT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le partenariat avec les organisations locales est un principe de base des projets menés par Handicap International sur le terrain.

L'identification des besoins comme la proposition de solutions adaptées sont réalisées avec l'ensemble des acteurs locaux et en particulier les usagers.

Le programme Burundi agit avec plus d'une trentaine de partenaires locaux (organismes institutionnels et de la société civile) afin de permettre à tous de mieux travailler et donc de mieux servir les bénéficiaires.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les personnes touchées par des maladies invalidantes, diabète et VIH/SIDA ;
- Les personnes handicapées, leurs familles et leur communauté ;
- Les personnes victimes de crises chroniques, réfugiés et rapatriés, handicapés ou en situation de grande vulnérabilité.



© DIETER TELEMANS

RÉALISATIONS PASSÉES ET ACTIONS EN COURS

Présente depuis 1994 au Burundi, la section française a soutenu pendant plus de 10 ans les acteurs de la lutte contre le VIH/ SIDA via le soutien financier et le renforcement des capacités des organisations locales. Le programme a également mené un projet de renforcement du système de soins primaire dans la province de Ngozi, de 2002 à 2006.

LES PROJETS EN COURS 2009-2010

| Domaine | Projet | Province |
|-----------|--------------------------------------|---------------------------|
| Urgence | Assistance aux réfugiés urbains | Bujumbura |
| Santé | VIH/Sida et handicap | Tout le pays |
| Droits | Violences liées au genre et handicap | Bujumbura/ Gitega |
| Santé | Lutte contre le diabète | Bujumbura/Ngozi - Makamba |
| Insertion | Education inclusive | Bujumbura/ Gitega |

Financements

Haut Commissariat aux Réfugiés, Union Européenne, Agence Française de Développement, Big Lottery Fund, Coopération Française, Fondation Sanofi-Aventis. Handicap International contribue sur fonds propres à l'ensemble des projets exécutés au Burundi.



© DIETER TELEMANS

DÉFIS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La marginalisation des personnes handicapées, ou leur oubli dans les programmes de développement, constitue un facteur aggravant des situations de pauvreté et un déni permanent des droits fondamentaux de l'Homme. Au Burundi, pays en sortie de crise, les populations sont particulièrement exposées aux situations de vulnérabilité et aux risques de handicap. Parallèlement, l'Etat et la société civile ont besoin d'être encore renforcés afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle.

Afin d'atteindre la pleine participation sociale des personnes handicapées, le programme de Handicap International au Burundi, veillera donc attentivement :

- à intégrer ou promouvoir les espaces de concertation et à coordonner ses activités avec l'ensemble des acteurs de la reconstruction et du développement ;
- à contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques nationales, en favorisant la promotion de l'intégration du handicap ;
- à promouvoir le changement de regard et d'attitude des communautés et des acteurs envers les personnes handicapées ;
- à accompagner et à renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées pour une dynamique de plaidoyer commune vers la promotion de leurs droits.



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



RAPHB
Réseau des
Associations
des Personnes
Handicapées
du Burundi

RAPHB

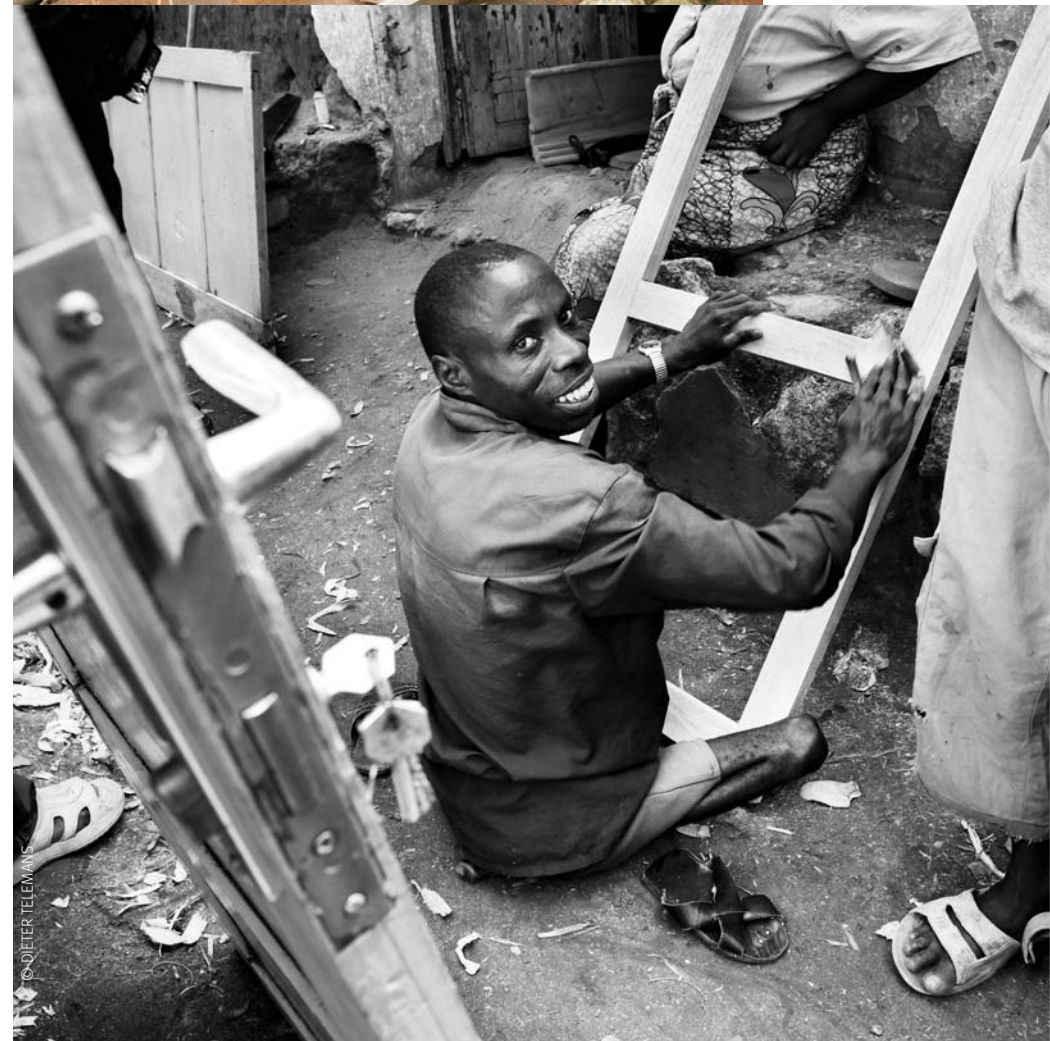
Au Burundi, les premières associations de personnes handicapées ont vu le jour au début des années 1990, mais elles travaillaient de façon individuelle sans coordination de leurs efforts et de leurs activités. C'est à la fin de l'année 2006, sous l'impulsion de Handicap International, qu'une plateforme a commencé à se former autour des 9 associations fondatrices qui ont accompagné le processus jusqu'à l'obtention de l'agrément du réseau le 29 août 2007. Le RAPHB compte aujourd'hui 23 associations et d'autres sont en attente d'adhésion.

MISSION

Le RAPHB a pour but principal d'assurer la dignité et l'égalité des chances aux personnes handicapées et de faciliter leur intégration dans la société burundaise. Pour cela, il s'appuie sur les textes de la **Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées** et encourage les associations de personnes handicapées à fédérer leurs efforts pour une meilleure prise en compte de leurs membres.

La mission du RAPHB comprend :

- la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes et aux besoins des personnes handicapées ;
- la sensibilisation des personnes handicapées sur leurs droits ;
- le plaidoyer en faveur de la Convention des NU relative aux droits des personnes handicapées ;
- la collecte de données concernant les personnes handicapées ;
- la coordination des activités en faveur des personnes handicapées ;
- les échanges d'expérience et d'informations entre les associations membres.



LES MEMBRES DU RAPHB

Les associations membres du réseau sont composées en grande majorité de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, en situation de handicap moteur et sensoriel. Une minorité est composée de personnes vivant avec un handicap mental et de personnes valides. L'accès à l'éducation et aux soins de santé leur est souvent très difficile, parfois même impossible, en raison de leur manque de ressources et également de leur situation d'isolement. Elles sont particulièrement exposées aux nombreuses discriminations et stigmatisations véhiculées au sein de leur communauté. Avoir recours à leurs droits, qui sont reconnus internationalement dans la Convention des NU, est chose impensable pour la plupart d'entre elles dans la mesure où elles ne connaissent même pas l'existence de ces textes. Malgré les obstacles et les difficultés, il existe au sein du RAPHB de nombreuses femmes et hommes handicapés engagés au quotidien dans des actions en faveur des personnes handicapées et convaincus de la nécessité de se regrouper en association et de l'utilité d'un réseau représentatif de leurs besoins et de leurs droits. Les 23 associations du RAPHB sont les suivantes :

Association

- Twiyibuke - Association des handicapés chrétiens pour le développement
- ADMH - Association pour le développement des militaires handicapés
- ANSB - Association nationale des sourds du Burundi
- AIPH - Appui aux initiatives des personnes handicapées
- Faisons un pas en avant
- AVEBU - Association nationale des aveugles du Burundi
- Les Vaillantes
- AHABU - Association des handicapées de Bubanza
- ADPH - Action d'appui à l'auto-développement des personnes handicapées
- Turemeshanye "Iraru"
- ADEPH - Association pour l'auto développement des personnes handicapées
- Nyunganira
- Twunguruzanye
- Turemeshanye
- Twiyunge - Association pour la réinsertion des handicapés
- AHPM - Association des handicapés physiques de Muyinga
- Jeho Kuki
- Dushigikire Abamugaye
- Tube Mu Bandi
- SOSADA - Solidarité pour une meilleure santé en Afrique
- AFAHV - Association des femmes amies des handicapés et des vieillards
- Muvyeyi W'ikigongwe
- ARSAB – Association pour la réintégration sociale des aveugles du Burundi

Province

- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bubanza
- Bujumbura
- Cibitoke
- Cibitoke
- Muramvya
- Mwaro
- Mwaro
- Makamba
- Muyinga
- Ngozi
- Ngozi
- Ngozi
- Gitega
- Kayanza
- Kayanza
- Kayanza



Certaines associations avaient des activités avant la création du réseau en travaillant notamment dans les domaines de la soudure, la menuiserie et la couture. D'autres associations ont commencé sous l'impulsion du RAPHB à s'organiser et à mettre en place d'autres activités génératrices de revenus qui profitent à l'association et à ses membres. Il s'agit de la fabrication de jus d'ananas, de pâtes alimentaires, de pâtisseries et de charcuteries. A cela s'ajoutent des séances de sensibilisation sur le handicap et sur les droits des personnes handicapées animées par des membres des associations (2 sensibilisateurs par association) dans les écoles, les centres de santé et autres lieux publics. Des membres de certaines associations sensibilisent également sur la problématique du VIH-SIDA liée au handicap grâce à l'intervention de pairs-éducateurs au sein de la communauté.

AXES D'INTERVENTION ET RÉALISATIONS

Le RAPHB s'est fixé des axes d'intervention qui font référence à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. La sélection de certains articles de la Convention a permis de définir ces axes, qui se concrétisent dans un certain nombre de réalisations. Elles viennent appuyer les actions des associations en faveur des personnes handicapées au niveau provincial.

Le premier axe fait référence à l'Article 8 de la Convention des NU qui stipule que : « Un changement de perception étant essentiel pour améliorer la situation des personnes handicapées, les pays qui ratifient la convention devront combattre les stéréotypes et les préjugés et sensibiliser le public aux capacités des personnes handicapées et à leurs contributions à la société ».



Les actions effectuées dans le cadre de cet article sont les suivantes :

- Promotion des droits des personnes handicapées à travers la sensibilisation sur la Convention des NU relative aux droits des personnes handicapées. Ceci comprend notamment :
 - la formation continue des sensibilisateurs au niveau des associations,
 - la mise à disposition des sensibilisateurs de boîtes à images sur les droits des personnes handicapées.
- Amélioration de la visibilité du RAPHB et de ses associations membres, de leurs compétences, aptitudes et contributions. Ceci comprend notamment :
 - l'appui à la production d'outils de communication par 5 associations membres sélectionnées dans le cadre d'un appel à projet,
 - la participation à des événements nationaux et internationaux (fête de l'Indépendance, Buja en fête).

Le deuxième axe fait référence à l'Article 27 de la Convention des NU qui stipule que : « Sur la base de l'égalité au travail, les personnes handicapées ont droit à gagner leur vie dans un milieu de travail favorisant l'inclusion et accessible aux personnes handicapées ».

Les actions réalisées dans le cadre de cet article sont notamment :

- Renforcement des capacités des personnes handicapées au sein de leurs associations (plaidoyer, cycle de projet, gestion d'une association, tenue de la comptabilité) ;
- Appui au développement d'activités génératrices de revenus bénéfiques au fonctionnement de l'association et à ses membres.

Le troisième axe fait référence à l'Article 25 de la Convention des NU qui stipule que : « Les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap ». Il s'agit de :

- Faire intégrer la problématique du handicap dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Les 23 associations du RAPHB sont réparties dans 11 provinces sur 17 : Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Mwaro, Gitega, Kayanza, Ngozi, Muyinga et Makamba. Néanmoins, le réseau intervient dans d'autres provinces pour sensibiliser les personnes handicapées à se regrouper en associations et les aider à se structurer. D'autres associations de personnes handicapées situées dans d'autres provinces ont déjà adressé leur demande d'adhésion.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

A niveau local, le RAPHB souhaite parvenir à la structuration et au bon fonctionnement de toutes ses associations membres afin, d'une part, d'assurer leur pérennité et le soutien qu'elles apportent aux personnes handicapées dans les provinces et, d'autre part, de consolider le réseau afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle de représentant des droits des personnes handicapées à long terme.

Au niveau national, le RAPHB participe à des efforts de grande envergure qui visent à éradiquer l'analphabétisme chez les personnes handicapées et à lutter contre la pauvreté qui touche la grande majorité d'entre eux. Il souhaite contribuer à l'élaboration d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées ainsi qu'à la création d'un Conseil national des personnes handicapées et à l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les instances de prise de décision. Il encourage la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques et tous les programmes du pays.

En général, le RAPHB souhaite promouvoir une perception positive du handicap et une conscience sociale à l'égard des personnes handicapées en favorisant une attitude réceptive de la part de la communauté et la reconnaissance de leurs mérites et de leurs aptitudes, ce en référence à l'Article 8 de la Convention des NU sur les droits des personnes handicapées.

LES DÉFIS ET CONTRAINTES

Le RAPHB doit cependant faire face à la situation dans laquelle se trouvent les associations de personnes handicapées en général et des personnes handicapées en particulier, qui se caractérise par une grande pauvreté ainsi que par la stigmatisation et la marginalisation des personnes handicapées au sein de la communauté. L'analphabétisme et leur faible niveau de formation constituent également des obstacles. Le fait que certains membres des associations restent dans une attitude attentiste et conservent des échanges basés sur le sentiment de charité ne facilite pas non plus la tâche du réseau. A cela s'ajoute, et ce n'est pas la moindre des choses, un environnement juridique défavorable avec l'absence d'une loi cadre en faveur des personnes handicapées et la non ratification de la Convention des NU par le gouvernement.





RAPHB

Commune BWIZA
Q. Jabe, Avenue de l'imprimerie
B.P 3230 BUJUMBURA II
Tél. : + 257 22 25 31 23
E-mail raph1@yahoo.fr
www.raphburundi.blogspot.com

RCPHB
Réseau des
Centres des
Personnes
Handicapées
du Burundi



RCPHB

Le Réseau des Centres pour Personnes Handicapées du Burundi, en sigle RCPHB est une plate forme qui regroupe 14 centres pour personnes handicapées au Burundi. Ce réseau a vu le jour fin 2006 et a été reconnu en juillet 2007 sous l'Ordonnance Ministérielle portant n° 530/665 du 04/07/2007.

Il a été mis en place pour la promotion et la défense des intérêts de centres membres auprès des décideurs. Il permet également d'offrir un espace d'échanges et de concertation afin de trouver des solutions aux problèmes communs des centres notamment en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées qui les fréquentent, l'amélioration de la qualité des services offerts et la défense des droits des personnes handicapées bénéficiaires des centres membres.

LOGO ET ZONE D'INTERVENTION

Le logo du RCPHB est formé par la carte du Burundi avec une étoile d'araignée qui vient symboliser la synergie des centres pour arriver à l'autonomie de la personne handicapée. Quand on montre une personne assise sur une chaise roulante, puis qui marche avec les béquilles et à la fin qui court, c'est dans le but de signifier la place de la collaboration entre les institutions spécialisées. Le RCPHB intervient sur tout le territoire national à travers l'action de ses membres.

Association

- Le Centre Akamuri, le Centre Saint Kizito,
- le Centre Neuro-Psychiatrique de Kamenge (CNPK)
- le Centre Ephphata et RBC/ Eglise Emmanuel
- Centre pour handicapés de Kiganda
- Ecoles pour aveugles de Gihanga
- Le Centre pour handicapés Etoile du Matin
- Centre des aveugles (Rumuri) CESDA/NDP
- IMP de Mutzenzi
- Centre des handicapés de Makamba
- Centre des handicapés physiques Saint Jean Bosco de Muyinga
- Centre pour handicapés physiques de Kanyinya
- Centre pour handicapés physiques de Gakwende

Province

- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Bujumbura-Mairie
- Muramvya
- Bubanza
- Gitega
- Gitega
- Gitega
- Makamba
- Muyinga
- Kirundo
- Rutana





© MARTINA BAGALUPO



© DIETER TELEMANS

AXES ET ZONES D'INTERVENTION

DES ACTIONS MULTIPLES POUR UN SEUL OBJECTIF : UN MEILLEUR SERVICE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Qu'il s'agisse de centres de réadaptation physique ou bien de centres de scolarisation pour enfants présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, tous ont pour objectif de permettre à la personne handicapée de trouver sa place au sein de la société burundaise.

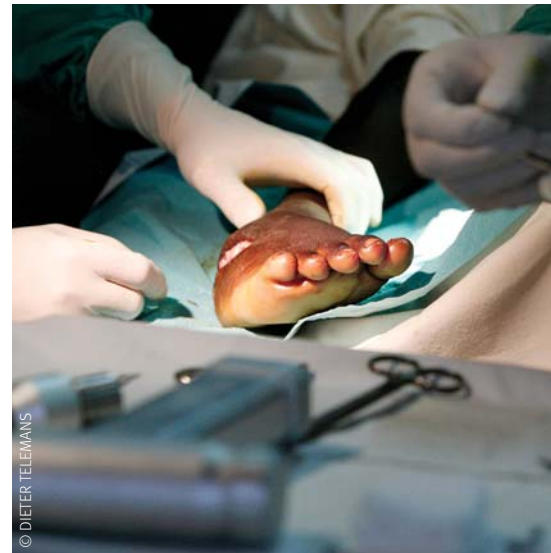
Les centres de réadaptation physique : ils fournissent des soins de réadaptation (orthopédie et kinésithérapie) qui permettent aux personnes handicapées d'acquiescer davantage d'autonomie et d'accéder à plus de bien-être dans leur vie quotidienne.

Les centres pour l'éducation des jeunes et la formation professionnelle des adultes : l'éducation joue un rôle fondamental dans le développement des individus et des communautés. Pourtant la plupart des enfants handicapés, en particulier ceux présentant un handicap sensoriel ou mental, restent exclus du système scolaire ordinaire. Ils sont alors accueillis dans des centres qui dispensent un enseignement en langage des signes, en braille ou adapté. Dans certains centres, les enfants ou adultes peuvent suivre des cours de formation professionnelle et ainsi trouver un travail à leur sortie du centre. Il n'existe au Burundi que deux centres pour les aveugles et deux centres pour les sourds qui sont déjà saturés. Dans certains cas, le centre offre un accueil à des jeunes handicapés pour accéder à l'école ordinaire la plus proche. Il est vrai que dans la mesure du possible, il est souhaitable que les personnes valides et handicapées soient formées au sein d'un même système. On parle ici de faire la promotion de l'enseignement dit « inclusif »

Les centres pour la prise en charge des enfants IMC/ polyhandicapé : il en existe deux au Burundi, un à Bujumbura et l'autre à Gitega. Ces centres ont pour objectif de travailler avec les parents pour que l'enfant puisse se maintenir dans son milieu de vie ordinaire, améliorer l'organisation de sa vie quotidienne et accroître son intégration familiale, sociale ou professionnelle.

LE TRAVAIL RÉALISÉ AU QUOTIDIEN PAR LES CENTRES EST RENFORCÉ PAR LES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER MENÉES AU SEIN DU RCPHB

- Le RCPHB a obtenu en avril 2009 l'application de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans dans les centres de réadaptation permettant ainsi une prise en charge précoce du handicap.
- Tous les centres, membres du réseau, ont signé une convention de partenariat avec leur ministère de tutelle, le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale, clarifiant ainsi les engagements de chacune des parties.
- Un travail d'information et de sensibilisation sur la question de l'éducation des enfants handicapés a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation. Une note d'appréciation a été remise au Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
- L'implication du RCPHB dans le Comité de pilotage de la Décennie pour la personne handicapée permet aux centres de participer à l'élaboration des grandes lignes d'une stratégie nationale en faveur de la personne handicapée.



© DIETER TELEMANS



© DIETER TELEMANS

DES PARTENARIATS ENRICHISSANTS

Ils viennent trois fois dans l'année et permettent à des enfants ou des adultes handicapés de bénéficier d'une opération chirurgicale. Pieds bots, brûlures, rétraction musculaire, déformations, ils essaient de redonner à toutes ces personnes un espoir.

Ils s'appellent les Médecins Sans Vacances, ils opèrent à l'Hôpital de Ijenda ou bien au CNAR.

Les patients sont sélectionnés par les différents centres pour ensuite être amenés sur le lieu des opérations. Une fois opérés, ils repartiront dans les centres où certains attendront la cicatrisation et d'autres commenceront le long parcours de la rééducation.



DÉFIS ET CONTRAINTES

Notre partenaire principal, Handicap International, a pour vision un monde où toute forme de handicap peut être prévenue, guérie ou intégrée et dans lequel les droits des personnes handicapées sont respectés et appliqués. Au RCPHB nous partageons cette vision et nous mettons tout en œuvre pour qu'elle devienne réalité au Burundi. L'éducation des enfants handicapés dans les écoles publiques reste notre préoccupation mais connaît des avancées. L'existence des lois protégeant les personnes handicapées reste un souci quotidien. L'amélioration de l'autonomie des centres est une action parmi les priorités.

POUR LES ANNÉES À VENIR LES DOSSIERS À TRAITER NE MANQUENT PAS

- **La sensibilisation** : au Burundi, il existe des traditions bien ancrées liées à des pratiques religieuses et culturelles. Le handicap est parfois perçu comme le signe d'une malédiction, entraînant l'exclusion et souvent le rejet de la personne handicapée. Il est alors difficile d'encourager les communautés à soutenir les personnes handicapées. Au niveau de la communauté, nous essayons de démystifier le handicap et de réduire les stigmates sociaux qu'il véhicule. Parallèlement à ce travail sur le terrain, nous sommes actifs à l'échelon national afin que les autorités reconnaissent les droits des personnes handicapées. L'intégration de la thématique du handicap dans les politiques et programmes d'envergure nationale que le gouvernement entreprend reste un défi majeur.
- **La qualité des services dispensés par les centres** : le manque de ressources humaines qualifiées et la faiblesse des ressources financières expliquent souvent la mauvaise qualité des services dispensés par les centres. De plus, ils ne sont pas toujours accessibles géographiquement et leurs services restent chers pour une population qui vit en majorité avec moins d'un dollar par jour.
- Le RCPHB est une institution jeune qui n'a pas encore suffisamment de ressources humaines ou financières. Elle va devoir chercher dans les années à venir les moyens de son autonomie.
- **L'absence d'un cadre législatif permettant de défendre les droits des personnes handicapées** : même si ces derniers mois, le Burundi a pris des engagements très forts en direction des personnes handicapées, notamment lors de la journée du 3 décembre 2009, il reste à concrétiser tout cela en ratifiant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et en adoptant la loi cadre.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour assurer un avenir aux personnes handicapées, il faudra continuer :

- de lutter pour avoir des lois protégeant les personnes handicapées ;
- de lutter pour avoir une politique claire en faveur des personnes handicapées ;
- de renforcer la capacité des centres pour une prise en charge de qualité ;
- de lutter pour une éducation pour tous ;
- de faire du RCPHB un partenaire incontournable.



RCPHB
BIZIMUNGU GILBERT
COORDINATEUR DE PROJETS
Tél. : +257 22 25 31 23
rcphb2007@yahoo.fr

NDAYIPFUKAMIYE EMMANUEL
PRÉSIDENT
Tél. : +257 79 97 10 59
nd.emmanuel@yahoo.fr



UPHB
L'Union
des personnes
handicapées
du Burundi

UPHB

L'Union des Personnes Handicapées du Burundi (UPHB) est une Organisation Non Gouvernementale reconnue officiellement depuis le 08/08/1989. Effectifs : 1.500 membres, dont 15 associations. L'adhésion peut en effet être individuelle ou en associations.

Le 04/05/1990, l'Union a été admise en qualité de membre de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH). En 1999, elle a été admise comme membre fondateur de la Fédération des Associations des Personnes Handicapées de l'Afrique Centrale (FACAPH) et en est membre du comité exécutif. En 2009, l'UPHB a fêté ses 20 ans d'existence avec un comité exécutif dont le mandat est de trois ans renouvelable une fois, composé de 20 membres répartis comme suit : un Présidium ; une commission nationale de contrôle et 10 commissariats dont celui chargé de la lutte contre le VIH/Sida. L'Assemblée Générale reste l'organe suprême de prise de décision.

Elle a comme mission principale la protection et la promotion des droits de la personne handicapée du Burundi par la prise de conscience de sa situation et de ses capacités. Sa mission se résume dans sa devise : la dignité, la solidarité, l'épanouissement.



SES PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT :

- Rassembler et coordonner les actions des personnes handicapées pour la défense de leurs intérêts et leurs droits ;
- Assurer la participation de la personne handicapée dans la conception et l'exécution de la politique gouvernementale ;
- Sensibiliser l'opinion publique sur les causes du handicap ;
- Promouvoir l'information, la formation, la sensibilisation, la représentativité des personnes handicapées.



LES DÉFIS

- La mendicité ou la politique de la main tendue est devenue un mode de vie des personnes handicapées ;
- l'incapacité de se prendre en charge et une pauvreté extrême pour la plupart des personnes handicapées ;
- l'auto-discrimination et le manque d'estime de soi chez les personnes handicapées ;
- la discrimination et la stigmatisation des personnes handicapées par la communauté ;
- le manque de représentation des personnes handicapées dans les institutions de la République et dans les autres instances de prise de décision.

CONTRAINTES

- Le manque d'une politique claire en faveur des personnes handicapées et non implication des personnes handicapées dans les instances de prise de décision ;
- le faible accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à l'information ;
- la déconsidération sociale, la marginalisation, la stigmatisation et la discrimination font que les personnes handicapées se sentent complexées et se sous-estiment ;
- Une absence de données sur les personnes handicapées au Burundi ;
- le manque de sensibilisation sur les causes du handicap sous ses divers aspects, ce qui conduit à des préjugés : le handicap est perçu comme une malédiction ou une tare ;
- l'absence d'une législation spécifique aux personnes handicapées.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Sensibiliser les responsables des secteurs public et privé sur des droits des personnes handicapées ;
- sensibiliser les personnes handicapées sur les fléaux du siècle tels que le VIH/SIDA, les IST, les maladies infectieuses et carencielles, etc. ;
- promouvoir l'accès à l'éducation pour les personnes handicapées ;
- développer des partenariats avec d'autres organisations pour la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la promulgation de loi portant cadre des droits des personnes handicapées ;
- organiser des ateliers/séminaires d'information à l'intention des membres de la société civile sur la problématique du handicap au Burundi ;
- promouvoir l'auto-prise en charge des personnes handicapées ;
- organiser des ateliers de sensibilisation sur la représentation des personnes handicapées dans les instances de prise de décision et les institutions de la République.



UPHB
PIERRE-CLAVER SEBEREGE
PRÉSIDENT
Tél. : +257 79 94 25 51
pcseberege@yahoo.fr

FULGENCE NDAGIJIMANA
VICE-PRÉSIDENT
Tél. : 79989557/ 75989557/76989557
ndagihic@yahoo.fr

Orthopédie











© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO

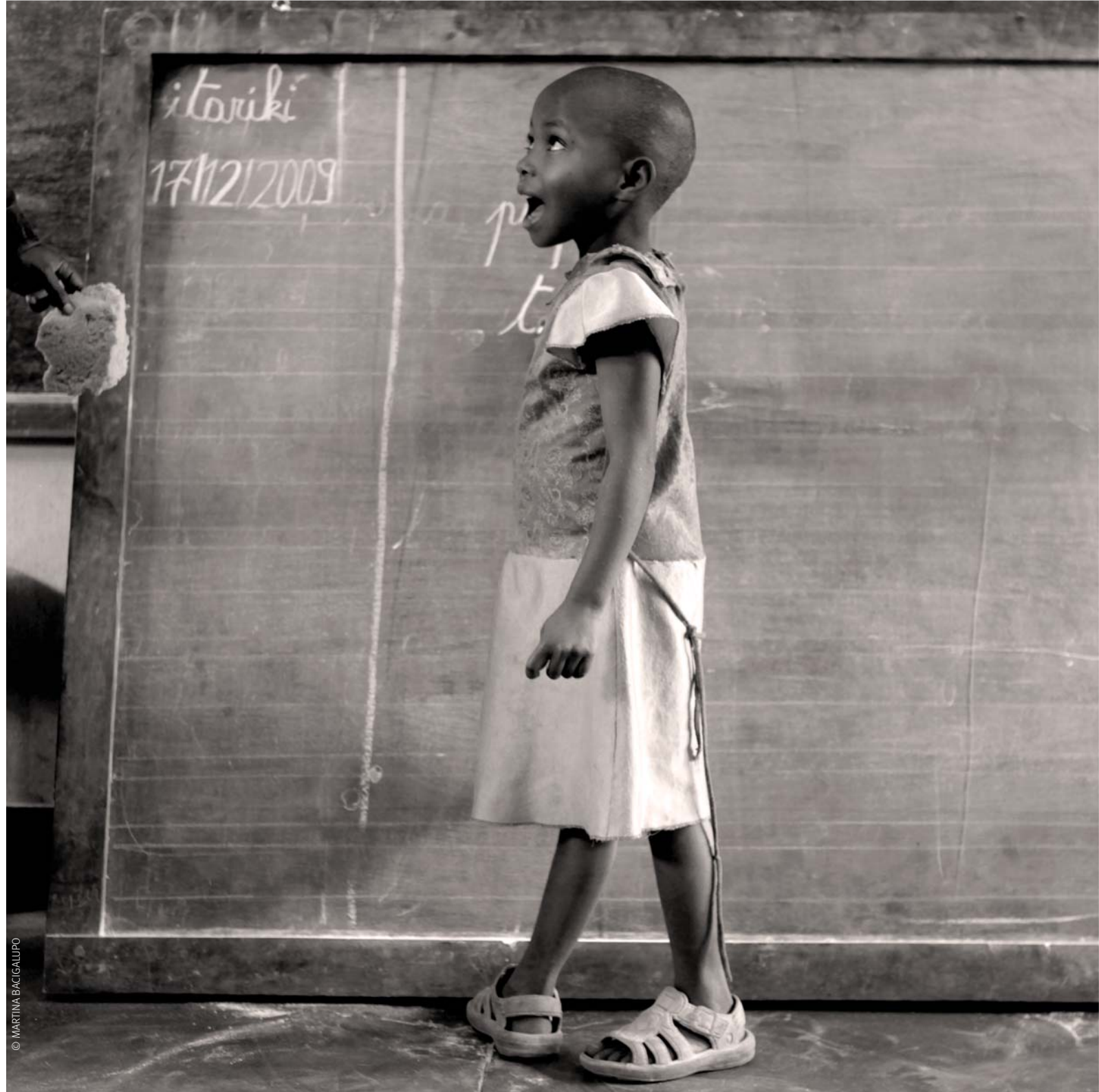


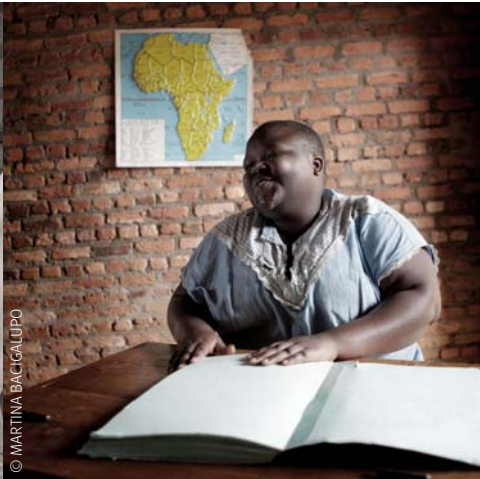
© MARTINA BACIGALUPO





Handicaps sensoriels







© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



Diabète





© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



MWAJUMA KANA

Ça fait 20 ans que j'ai le diabète. Avant je vivais du commerce du riz ici à Buyenzi, mais depuis que je suis tombée malade je n'ai plus la force pour cela et je n'ai pas les moyens économiques car les médicaments sont très chers : 19.500 Fbu (15 dollars) chaque 20 jours. J'avais une parcelle à Kinama que je louais avant, mais elle a été détruite par la guerre.

Maintenant je paie le loyer grâce à l'aide de ma famille. Je louais une chambrette aux gens qui venaient de l'intérieur pour faire du marché. Mais la chambrette a été détruite par la pluie et je n'ai pas l'argent pour la faire réparer, comme ça je ne peux pas la louer. Je vis avec ma fille et ma vieille mère. Je voudrais faire de la couture.



JUMA NGENZIRABONA

Je suis le président de l'Association des diabétiques de Buyenzi, et je travaille comme journaliste de santé pour le Ministère de la Santé.

L'Association est très importante, mais nous travaillons difficilement car nous n'avons pas de budget. Nous attendons toujours. Entre-temps, on s'aide comme on peut, entre nous, quand on a un peu d'argent.



SHAMIMA NAHIMANA

J'ai toujours vécu à Buyenzi, je suis d'origine pakistanaise. J'ai travaillé 18 ans au Cercle nautique de Bujumbura, comme caissière, et puis 5 ans à Saga Plage, puis ils ont diminué le personnel et ils m'ont chassée. Jusqu'à maintenant je cherche mais je ne trouve pas. J'aimerais bien travailler comme cuisinière dans un resto, je sais faire de la bonne cuisine.

J'ai moins de problèmes que les autres, comme Osango qui perdu son travail à cause du diabète et le vieux Asumani qui n'a même pas un matelas pour dormir, mais si je n'avais pas mon fils je ne pourrai pas survivre. Mais pour lui aussi c'est difficile : il a deux enfants au Congo et il doit payer pour mes médicaments.



ASUMANI KIBIRITI

J'ai 73 ans et je viens du Congo. Je suis venu au Burundi à 14 ans, en 1950, pour chercher du travail. Je me suis marié avec une très belle femme rwandaise et j'ai fait le tailleur toute ma vie au centre industriel.

En 2007 j'ai découvert que j'avais le diabète. Cela a changé ma vie car je n'ai pas d'enfants pour m'aider : sur les 8 enfants que j'ai eu, 6 sont morts et 2 sont au chômage. Avec cette histoire du diabète c'est difficile de vivre. Juma, le président de l'association des diabétiques, m'aide à acheter les médicaments de temps en temps, quand il a un peu d'argent.

Moi et ma femme dormons sur des nattes, car nos matelas ont été volé pendant la guerre. Je suis à la grâce de Dieu.

Les activités génératrices de revenus



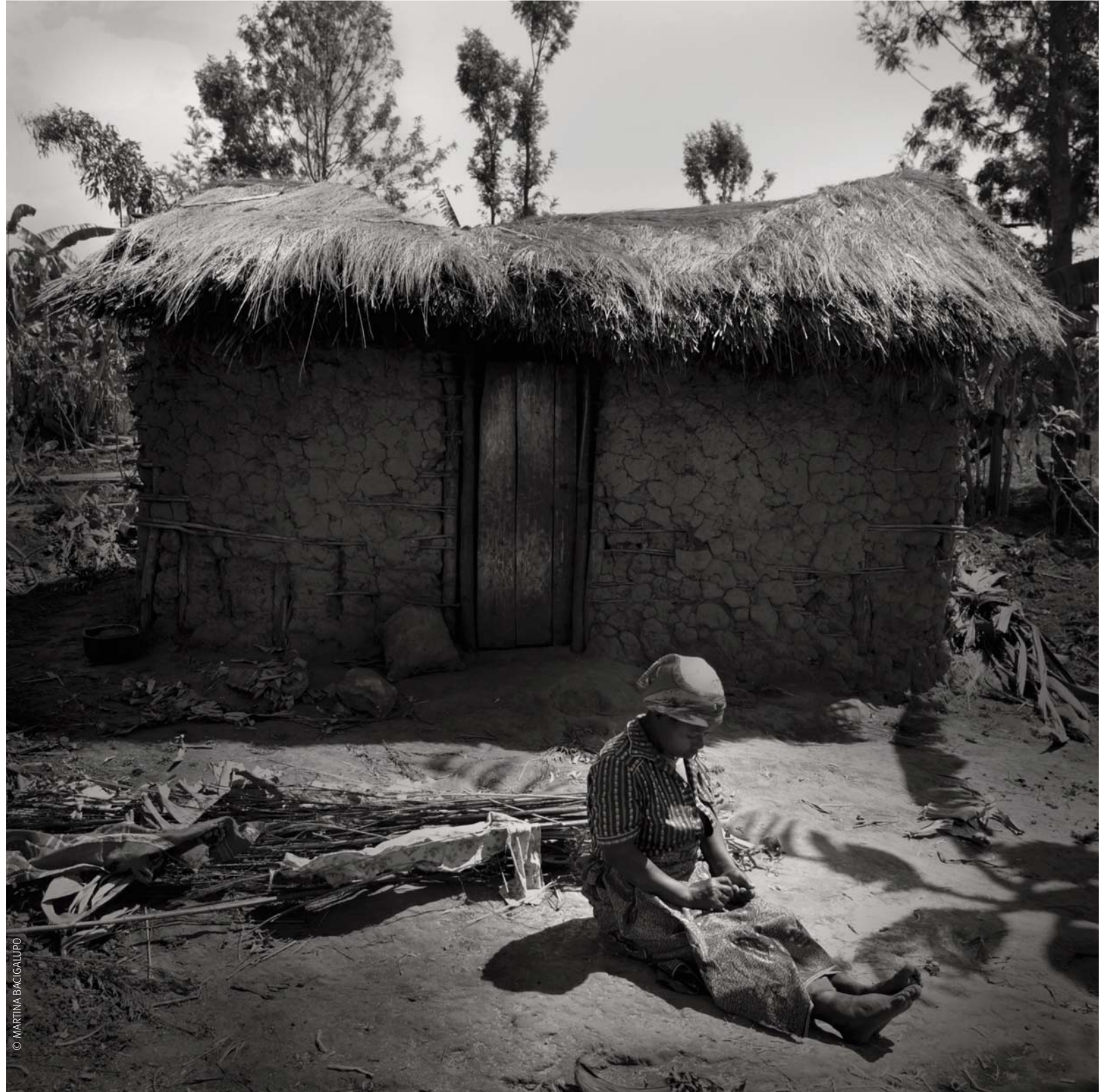
...YAK O·AINILISHI· CAPA IZI·COACH







Les femmes





© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO





© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO



© MARTINA BACIGALUPO





© MARTINA BACIGALUPO

EDITEUR RESPONSABLE
Caroline Duconseille
Handicap International

PHOTOGRAPHIE
Martina Bacigalupo
Dieter Telemans

IMPRESSION
Nevelland
Entreprise de travail adapté

GRAPHISME
Beltza
Chiquinquirá Garcia

HANDICAP INTERNATIONAL

| | |
|---|--------------------------|
| ■ Assistance aux réfugiés urbains | Bujumbura |
| ■ VIH/Sida et handicap | Tout le pays |
| ■ Violences liées au genre et handicap | Bujumbura/Gitega |
| ■ Lutte contre le diabète | Bujumbura/Ngozi/Makamba |
| ■ Education inclusive | Bujumbura/Gitega |
| ■ Prise en charge des personnes handicapées | Bujumbura/Gitega/Muyinga |
| ■ Réadaptation à base communautaire | Ruyigi |
| ■ Appui aux associations de personnes handicapées | Tout le pays |

RÉSEAU DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES DU BURUNDI

| | |
|---|------------------|
| ■ Twiyibuke - Association des handicapés chrétiens pour le développement | Bujumbura-Mairie |
| ■ ADMH - Association pour le développement des militaires handicapés | Bujumbura-Mairie |
| ■ ANSB - Association nationale des sourds du Burundi | Bujumbura-Mairie |
| ■ AIPH - Appui aux initiatives des personnes handicapées | Bujumbura-Mairie |
| ■ Faisons un pas en avant | Bujumbura-Mairie |
| ■ AVEBU - Association nationale des aveugles du Burundi | Bujumbura-Mairie |
| ■ Les Vaillantes | Bujumbura-Mairie |
| ■ AHABU - Association des handicapées de Bubanza | Bubanza |
| ■ ADPH - Action d'appui à l'auto-développement des personnes handicapées | Bujumbura |
| ■ Turemeshanye "Iraru" | Cibitoke |
| ■ ADEPH - Association pour l'auto développement des personnes handicapées | Cibitoke |
| ■ Nyunganira | Muramvya |
| ■ Twunguruzanye | Mwaro |
| ■ Turemeshanye | Mwaro |
| ■ Twiyunge - Association pour la réinsertion des handicapés | Makamba |
| ■ AHPM - Association des handicapés physiques de Muyinga | Muyinga |
| ■ Jeho Kuki | Ngozi |
| ■ Dushigikire Abamugaye | Ngozi |
| ■ Tube Mu Bandi | Ngozi |
| ■ SOSADA - Solidarité pour une meilleure santé en Afrique | Gitega |
| ■ AFAHV - Association des femmes amies des handicapés et des vieillards | Kayanza |
| ■ Muvyeyi W'ikigongwe | Kayanza |
| ■ ARSAB – Association pour la réintégration sociale des aveugles du Burundi | Kayanza |

RÉSEAU DES CENTRES DES PERSONNES HANDICAPÉES DU BURUNDI

| | |
|---|------------------|
| ■ Le Centre Akamuri, le Centre Saint Kizito, | Bujumbura-Mairie |
| ■ le Centre Neuro-Psychiatrique de Kamenge (CNPK) | Bujumbura-Mairie |
| ■ le Centre Ephphata et RBC/ Eglise Emmanuel | Bujumbura-Mairie |
| ■ Centre pour handicapés de Kiganda | Muramvya |
| ■ Ecoles pour aveugles de Gihanga | Bubanza |
| ■ Le Centre pour handicapés Etoile du Matin | Gitega |
| ■ Centre des aveugles (Rumuri) CESDA/NDP | Gitega |
| ■ IMP de Mutenzi | Gitega |
| ■ Centre des handicapés de Makamba | Makamba |
| ■ Centre des handicapés physiques Saint Jean Bosco de Muyinga | Muyinga |
| ■ Centre pour handicapés physiques de Kanyinya | Kirundo |
| ■ Centre pour handicapés physiques de Gakwende | Rutana |

CHRISTIAN BLIND MISSION

| | |
|--|------------------------------|
| ■ Services intégrés pour les personnes handicapées | Bujumbura |
| ■ Réhabilitation des personnes handicapées visuelles et autres | Gitega/Rutana/Ruyigi/Cankuzo |
| ■ Programme intégré de lutte contre les maladies tropicales négligées et la cécité | Bujumbura |

L'UNION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU BURUNDI

- Défense des droits des personnes handicapées
- Participation de la personne handicapée dans la conception et l'exécution de la politique gouvernementale
- Sensibilisation de l'opinion publique sur les causes du handicap
- Promotion de l'information, formation et sensibilisation des personnes handicapées



